



AVIS AU PUBLIC

Avis de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°3 du PLU d'Esvres

Par délibération du 9 octobre 2017, le conseil municipal d'Esvres-sur-Indre a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU engagée par délibération du 14 septembre 2017.

L'objet de cette modification simplifiée n° 3 est de corriger trois erreurs matérielles sur les plans de zonage n°2 et 3 du PLU.

Le dossier de modification simplifiée n° 3 du PLU est tenu à disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un mois **du lundi 23 octobre 2017 au jeudi 23 novembre 2017 inclus**. Toute personne intéressée pourra consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet en Mairie.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville d'Esvres www.ville-esvres.fr aux mêmes dates.

Cet avis sera affiché en Mairie et publié sur le site internet de la ville d'Esvres pendant toute la durée de la mise à disposition, à l'issue de laquelle, monsieur le Maire dressera un bilan avant de soumettre le dossier à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT